



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 FEVRIER 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Pouvoirs : 2 - Votants : 23 - Majorité absolue : 12

Date de convocation du conseil municipal : 19 février 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19 février 2019

Étaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint, Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Étaient excusés

Caroline GARNIER-RIALLAND qui a donné pouvoir à Maryse MOINEREAU, Josette LADEUILLE qui a donné pouvoir à Pierre-Louis GELY.

Étaient absents

Stéphane ANDRE, Benoît PACAUD, Catherine DAUIVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2019

INTERCOMMUNALITE

- Avis sur le déplacement de la déchèterie de la Génrière

COMMUNICATIONS DIVERSES

I – 2 - 2019 / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire avant la séance de vote du budget primitif,

Vu la réunion de la commission des finances du 11 février 2019 au cours de laquelle l'orientation budgétaire 2019 a été présentée,

Vu le rapport détaillé des orientations budgétaires,

Considérant que la commission des Finances sera prochainement réunie pour examiner en détail le projet de budget primitif 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- La description du contexte financier national et local,
- Les résultats provisoires du compte administratif 2018 et leur incidence sur le plan pluriannuel d'investissement.

L'analyse des résultats de l'exercice 2018 démontre une situation financière saine. La progression de l'épargne nette s'explique par des économies de gestion, la légère progression du volume des dotations de l'Etat et la majoration des taux des impôts communaux 2017 et 2018. Les mesures prises en 2017 ont permis de redresser l'équilibre budgétaire menacé par l'effet ciseau dû à la réduction de l'écart entre les dépenses et les recettes. Cependant, les incertitudes liées au contexte national et aux efforts supplémentaires qui pourraient être demandés dans l'avenir aux collectivités locales, incitent à la plus grande vigilance.

- les données fiscales et budgétaires communales résultant des quatre derniers exercices comptables.
- Les ratios financiers par habitant,
- Les prévisions budgétaires 2019 qui seront soumises à l'examen détaillé de la commission des Finances, comme suit :

Section de fonctionnement : 5 113 714 €

Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'établit à environ 115 559 €.

L'orientation budgétaire 2019 repose sur :

- une progression des recettes fiscales du fait de la revalorisation des bases de 2,2 % et le gel des taux d'impôts communaux
- la poursuite des économies de gestion.

Section d'investissement (avec les restes à réaliser) : 4 179 698 €

La section d'investissement a été ajustée en fonction de l'avancement de la programmation pluriannuelle.

- Les principales opérations prévues au budget primitif 2019 sont :

Aménagements :

- ✓ Travaux de voirie rue des Ajoncs
- ✓ Aménagements de sécurité
- ✓ Programme annuel de travaux d'entretien de voirie
- ✓ Création d'un giratoire boulevard des Nations Unies (RD 96)
- ✓ Travaux de sécurité et de remise en état de la route de la Prée et de la rue de l'Ilot
- ✓ Poursuite des effacements des réseaux aériens : entre la Tara et Port-Giraud (sous maîtrise d'œuvre du SYDELA)
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée
- ✓ Extension du cimetière
- ✓ Première phase de mise en œuvre d'une nouvelle signalétique

Etudes et autres prestations ou acquisitions :

- ✓ Etude urbaine de développement du centre-ville
- ✓ Etude phase 2 des travaux de l'Ormelette : bâtiments 1 et 2 et parc paysager
- ✓ Conception concertée de l'esquisse d'aménagement de la zone d'habitat en extension du centre-bourg
- ✓ Acquisition d'un véhicule de service et d'un tractopelle

- ✓ Acquisition de matériel informatique et technique

- L'endettement

Chaque programme fait l'objet d'un plan de financement permettant d'en assurer la réalisation en respectant un endettement supportable par la collectivité.

Au 1er janvier 2019 l'endettement de la commune s'élève à 4 399 364.99 €.

L'importance des travaux de voirie programmés en 2019, justifie la prévision d'un emprunt de 200 000 € intégré à la prospective financière.

- L'orientation générale du budget

Monsieur le maire propose le renouvellement des engagements suivants :

- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- ✓ Optimiser les recettes
- ✓ Maintenir un haut niveau d'aménagement et d'entretien des équipements publics pour répondre aux besoins de la population, en privilégiant en 2019 les travaux de voirie
- ✓ Adhérer à diverses formes de mutualisation dans le cadre de la coopération intercommunale : groupements de commandes, services communs, schéma de mutualisation
- ✓ Limiter l'endettement selon un plan pluriannuel d'investissement compatible avec les capacités d'autofinancement et d'épargne nette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la politique budgétaire de la commune décrite dans le rapport annexé au débat d'orientation budgétaire 2019 (Annexe DCM I-2-2019).

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

II - 2 – 2019 / AVIS SUR LE PROJET DE DEPLACEMENT DE LA DECHETERIE DE LA GENIERE

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la demande formulée par Pornic Agglo Pays de Retz en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une nouvelle déchèterie à la Plaine-sur-Mer, au lieu-dit La Génrière,

Considérant que ce futur établissement est soumis à autorisation préalable au titre des rubriques 2710-1, 2710-2 et 2791 de la nomenclature des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement),

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/ICPE/035 en date du 28 janvier 2019 prescrivant une enquête publique du 18 février au 22 mars, et notamment son article 6 appelant le Conseil municipal de la Plaine-sur-Mer à donner son avis sur la demande d'exploitation formulée par Pornic Agglo Pays de Retz pour la future déchèterie,

Vu le contenu du dossier d'enquête publique,

Considérant que le projet de nouvelle déchèterie permettra d'apporter un meilleur service rendu aux usagers par rapport au site actuel,

Considérant que ce projet est inscrit au Plan Local d'Urbanisme de La Plaine-sur-Mer approuvé le 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Emet un avis favorable à la demande formulée par Pornic Agglo Pays de Retz en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une nouvelle déchèterie à la Plaine-sur-Mer, au lieu-dit La Génrière.

La présente délibération sera transmise à monsieur le représentant de l'Etat et à monsieur le Président de Pornic Agglo Pays de Retz.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

1 – 2 – 2019 / ELECTIONS EUROPEENNES

Le scrutin des élections européennes aura lieu dimanche 26 mai, en un seul tour. Il est rappelé que les élus ont l'obligation de participer aux opérations électorales, notamment à la tenue des bureaux de vote.

2 – 2 – 2019 / PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Côte de Jade a été approuvé le 12 février par arrêté du préfet. Le dossier est consultable en mairie auprès du service urbanisme, et sur le site internet de la préfecture : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-en-Loire-Atlantique/Le-PPRL-Cote-de-Jade>

Le PPRL sera prochainement annexé au PLU par arrêté du maire. Les autorisations d'urbanisme seront dorénavant instruites en tenant compte du PPRL.

3 – 2 – 2019 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE CHEMIN DE LA VALLÉE

En 2017, des crédits ont été inscrits au BP pour effectuer des travaux d'aménagement de voirie chemin de la Vallée suite à la construction du nouveau lotissement.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à 2LM pour un montant de 4 020 € TTC.

Les travaux portent sur :

- le dégagement des emprises,
- les terrassements,
- la réalisation de réseaux d'assainissement eaux pluviales,
- la réalisation de chaussée et trottoir,
- les travaux de signalisation horizontale.

Pour mettre en œuvre ce programme, une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée a été lancée. 7 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Suite à l'analyse effectuée par 2LM, le marché a été attribué à COLAS Centre Ouest pour un montant de 48 011 € HT.

4 – 2 – 2019 / DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
Article 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs pour le nouveau local de la police municipale	464,04 €
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique	Coffre-fort Police	575,70 €
Article 2184 : Mobilier	Bureau pour le CCAS	473,20 €
	Eléments pour la cuisine de l'APS-ALSH	484,76 €
	Mobilier pour le nouveau local de police municipale	4 104,48 €
Article 2188 : Autres Matériels	Rampe lumineuse pour le véhicule de police municipale	3 904,80 €

La séance est levée à 22 h 55.

Le Maire,
Michel BAHUAUD